

**ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)
Païement direct des heures d'aide à domicile effectuées par**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le



ID : 069-266910413-20221213-CCAS_2022DL044-DE

Je soussigné(e) **NOM** :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse/ Téléphone :
.....
.....

Connais le service d'aide qui interviendra à mon domicile. Son nom et son adresse sont :
.....
.....

Date du début de l'intervention :

Ne connais pas encore le service d'aide prestataire qui interviendra à mon domicile, mais je préviendrai la Maison de la Métropole dès que j'en aurai connaissance.

Je donne mon accord pour que :

- mon APA attribuée en mode prestataire soit directement versée au service d'aide à domicile de mon choix*, à hauteur des heures effectivement réalisées à mon domicile et dans la limite de mon plan personnalisé de compensation.

Je suis informé(e) que :

- si le tarif horaire pratiqué par mon service d'aide est supérieur au tarif métropolitain en vigueur, la différence entre les deux tarifs restera à ma charge et me sera facturée par mon service d'aide.

- Je consens à la collecte et au traitement des données me concernant dans les conditions explicitées dans le présent document et la notice ci-dessous. Je suis informé (e) que le retrait ou le refus de mon consentement concernant la collecte et le traitement de mes données, entrainera ainsi pour la Métropole de Lyon, l'impossibilité d'effectuer le paiement des heures d'aide à domicile effectuées par un service prestataire.
- J'autorise** la Métropole de Lyon à transmettre aux partenaires médicosociaux (service d'aide à domicile, cabinet infirmier, tutelle, curatelle, travailleur social) intervenant à mon domicile toute information concernant mes droits à l'APA (date d'effet du plan de compensation, nombre d'heures accordées)

Fait à le

Signature du demandeur ou de son représentant légal

* sous réserve que ce service d'aide soit habilité par le Président de la Métropole de Lyon à intervenir auprès des personnes âgées.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Notice à destination des usagers concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel

Le Règlement européen Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 est entré en application le 25 mai 2018 sur le territoire français. Il a entraîné diverses modifications de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 encadrant l'utilisation de données à caractère personnel.



La Métropole de Lyon et sa délégation solidarité, habitat et éducation (DSHE) mettent en œuvre par des traitements informatiques impliquant l'utilisation de données à caractère personnel, destinés à assurer la gestion et le suivi des situations sociales ou médico-sociales des usagers.

À ce titre, la Métropole de Lyon vous informe que la délégation solidarité, habitat et éducation (DSHE) met tout en œuvre pour protéger vos données personnelles et plus particulièrement vos données sociales et médico-sociales.

Le responsable du traitement est la DSHE / Pôle PAPH/ DVAD/ Service Télégestion.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre le paiement direct au service d'aide à domicile habilité.

Les destinataires des données sont la plateforme de télégestion (selon le marché en vigueur), les services d'aide à domicile habilités, auxquels le bénéficiaire de l'APA fait appel, ainsi que les professionnels de la Métropole de Lyon.

Les informations personnelles recueillies aux fins de gestion des situations médico-sociales des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) conditionnent la délivrance de prestations demandées et la qualité du service rendu à l'utilisateur. Le retrait du consentement par le bénéficiaire concernant la collecte et le traitement de ses données entraînera ainsi pour la Métropole l'impossibilité d'effectuer ce paiement direct au prestataire.

Les informations personnelles seront conservées suivant la durée prévue par la réglementation en vigueur applicable à la situation à savoir dans le cas présent 6 ans après la cessation du droit à l'APA.

Elles sont destinées à la Métropole de Lyon, la plateforme de télégestion et aux services d'aides habilités dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Les données ne sont pas transférées hors de l'Union européenne.

Conformément à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, droit d'information, droit au retrait du consentement, droit de rectification, droit à la limitation, droit d'opposition, droit à la portabilité des données auprès :

- Métropole de Lyon, DSHE/Pôle PAPH/ DVAD/ Service Télégestion :
20, rue du Lac - CS 33569 -69505 Lyon cedex 03
telegestion@grandlyon.com
- Auprès du Délégué à la Protection des données (DPD) de la Métropole de Lyon. Ce dernier peut être contacté par courrier à l'adresse suivante :
Métropole de Lyon / Délégué à la Protection des données
20, rue du Lac -CS 33569 -69505 Lyon cedex 03
- Sur le site internet TOODEGO en utilisant le formulaire dédié
<https://demarches.toodego.com/sve/proteger-mes-donnees-personnelles>

Il vous est précisé également que la Métropole pourra vous apporter tout complément d'information sur la protection de vos données personnelles et, le cas échéant, être amenée à solliciter votre consentement pour tout traitement complémentaire de ces données.

Par ailleurs, la personne concernée par le traitement de données à caractère personnel peut saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) à tout moment.

Tout le courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
Direction Générale
20, rue du Lac – CS 33569 – 69505 Lyon cedex 03